ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS
Liberté
Égalité
Fraternité

MARCHE DE TRAVAUX
CADRE DU MÉMOIRE TECHNIQUE

REMPLACEMENTS DES MENUISERIES

MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENTS DES MENUISERIES EXTERIEURES DU SITE DE LA DSDEN 45 À ORLEANS.

MAÎTRISE D'OUVRAGE

ETAT - MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE
RECTORAT DE L'ACADEMIE D'ORLEANS-TOURS
SERVICE REGIONAL DE L'IMMOBILIER
21 RUE SAINT ETIENNE – 45 043 ORLEANS CEDEX 1

Le rôle du mémoire technique est de pouvoir juger la valeur de l'offre s'agissant des critères rappelés ci-après.

Le document doit être cohérent, et rédigé en fonction des spécificités de l'opération.

L'utilisation de la trame de mémoire technique fournie dans le dossier de consultation des candidats (DCE) est obligatoire.

Dans le cas où le candidat est attributaire, le mémoire technique devient **un document contractuel** dont le niveau, de hiérarchie par rapport aux autres pièces est défini dans le CCAP.

En cas de non-respect des engagements pris dans le présent mémoire, des pénalités pourront être appliquées conformément aux dispositions du CCAP, et ce, sans préjudice de la mise en œuvre d'une procédure de résiliation.

Critère «Valeur technique » : 60 %

Le mémoire technique hors fiches techniques est limité à 10 pages recto - en calibri 10 minimum.

Pour chacun des sous critères énoncés, il est attribué aux offres une note selon le barème suivant :

- **0%** : pas de réponse, ou hors sujet.
- **20%** : réponse très incomplète (éléments de langage génériques, sans lien avec le DCE).
- **40%**: réponse incomplète et/ou imprécise (certains points du DCE sont absents).
- **60%** :réponse correcte mais standardisée, sans valeur ajoutée particulière (attendus couverts mais pas adaptés au marché).
- **80%** : réponse précise, adaptée au contexte, intégrant les attendus du DCE.
- **100%** : réponse très complète, adaptée, et incluant des éléments différenciants **(suivi renforcé, outils numériques, etc.).**

Note finale
La note finale de l'offre sera obtenue en ajoutant la note acquise au regard de chaque critère et de la note obtenue sur le prix, après application des coefficients de pondération.

Critères Techniques

- **Contraintes d'exécutions des travaux et solutions proposées - 30 points**
 - Sous-critère 1 : Solutions proposées au regard des contraintes liées aux travaux en site occupé et phasage des interventions et moyens mis en œuvre pour limiter les nuisances (15pts)

 - Sous-critère 2 : Mesures d'intervention à proximité de matériaux ou produits contenant de l'amiante, de sécurité et d'hygiène et gestion des déchets (15pts)

- **Moyens humains mis à disposition** pour l'exécution de la prestation (encadrement, personnel, ancienneté, qualifications) (5 points)

- **Moyens techniques et matériels** affectés à l'exécution de la prestation (5 points)

- **Délais et Planning :** Mesures prises par le candidat pour garantir le respect des délais et planning prévisionnel (10 points)

- **Nature et fiches techniques** des produits utilisés ; (10 points)